

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, ZER, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. TROIS DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 : Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon). Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 20 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 18 juillet, Du 19, Du 20), Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Values range from 68 to 99.

BULLETIN

La discussion sur la contrainte par corps continue, animée et intéressante, au Sénat. M. Barroche a énergiquement défendu le projet de loi, combattu par M. Boinvilliers, au Corps législatif, après, l'adoption des crédits du ministère de la marine et des colonies, il s'est produit sur le ministère de l'instruction publique, plusieurs amendements relatifs aux traitements des professeurs des facultés centrales et provinciales. M. Duruy a déclaré que le gouvernement a l'intention d'améliorer les petits traitements, mais que cette mesure entrerait dans un remaniement général de l'économie universitaire. M. Carnot, ayant demandé qu'une subvention fût accordée aux bibliothèques communales, l'occasion a été saisie par M. Pelletan pour revenir sur le droit de tous à la lecture de tous les livres, quels qu'ils puissent être. L'amendement a été rejeté.

Le Corps législatif a adopté toutes les sections budgétaires du ministère de la guerre. Le maréchal Niel, répondant aux observations de plusieurs orateurs, a exposé occasionnellement les bases du projet de réorganisation militaire. Il a établi que la future loi se résumerait dans un allègement notable du sacrifice imposé à la classe laborieuse par le recrutement de l'armée. Sur la cinquième section, M. Glais-Bizoin a défendu un amendement tendant à supprimer l'hôtel des Invalides. Cette patriotique motion a été rejetée.

A propos des dépenses de l'Algérie, M. le vicomte Lanjuinais demande qu'on donne à ce pays ses conseils généraux. M. Picard voudrait, en outre, qu'il nommât des députés à la Chambre. Après une réponse de M. Faré, les quatre sections du gouvernement de l'Algérie sont adoptées.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 juillet 1867

UNE

VIEILLE FILLE

PAR LÉO

CHAPITRE X

Cédant aux instances, aux importunités, parfois même aux emportements d'Albert, mademoiselle Dubois avait fait dans son costume des modifications qui produisaient un changement complet. Sa taille, débarrassée du vêtement qui l'enveloppait, se montrait souple, mince et gracieuse. Autour de son front d'une admirable beauté odalaient d'épais bandeaux, et le réseau dentelle et de ruban qui, sans les couvrir, volait par derrière les masses de ses cheveux, ne servait qu'à augmenter l'éclat de ses doux yeux noirs. Quoiqu'elle eût peu de relations, il devait arriver et il arriva qu'une ou deux personnes la surprirent dans cette toilette. Moins de huit jours après, l'histoire du locataire et des bonnets de mademoiselle Dubois était devenue un scandale public.

La reproduction est interdite.

La Chambre des députés de Vienne, a longtemps délibéré sur la peine de mort. Cette peine a été maintenue par une majorité de 79 voix contre 56.

On est tout entier, à Londres, aux fêtes en l'honneur du Sultan Abdul-Azis. Il devait y avoir hier, sauf le mauvais temps, revue navale à Spithead. Dans tous les cas, le Sultan et le vice-roi d'Egypte visiteront la flotte.

Mardi, la Chambre des députés de Florence a commencé la discussion de l'article 1er du projet de loi sur le patrimoine ecclésiastique. Presque toutes les propositions et les contre-projets ont été retirés ou renvoyés à la commission.

Les derniers avis de New-York, apportent des détails aussi tristes qu'intéressants sur l'exécution de l'empereur Maximilien. On les trouvera plus loin. Nous tenons à insister ici sur les démarches des représentants des puissances étrangères, auxquelles il a été répondu, non-seulement par l'exécution de Maximilien, mais par des réjouissances plus sauvages que populaires.

Le général Escobedo a lancé une proclamation où il espère « qu'avant d'avoir terminé sa carrière militaire, il verra répandre le sang du dernier des étrangers fixé dans son pays ! » Digne vœu d'un pareil homme !

Une adresse de condoléance à la reine d'Angleterre, à l'occasion de la mort de Maximilien, vient d'être proposée à la Chambre anglaise par lord Stratford de Redcliffe.

Les réfugiés Mexicains arrivaient en foule dans le Texas. Rien d'étonnant à cela, après les mesures que vient de prendre Juarez. Le dictateur a privé tous ceux qui ont servi dans l'armée impériale de leurs droits de citoyens jusqu'à leur réhabilitation par le gouvernement général. Les colonels de cette armée sont condamnés à six ans de prison et les capitaines à deux ans ; les généraux et les principaux fonctionnaires civils seront jugés comme coupables de trahison. Les simples soldats étrangers sont bannis.

Après de nouvelles dépêches turques annonçant et confirmant une grande victoire, voici venir de nouveaux télégrammes grecs annonçant et confirmant aussi une grande défaite essuyée par les Ottomans. En Angleterre, on croit à la

Elle pressentait ce danger; elle se reprochait sa faiblesse et ses inconséquences, et cependant la parole mourait sur ses lèvres quand elle les ouvrait pour demander à Albert de quitter Lausanne. Elle devinait que la réponse d'Albert serait un aveu. Elle savait avec quelle colère et quelle douleur il accueillerait son refus. Elle ne savait pas si elle s'empêcherait de le serrer dans ses bras et de lui laisser voir toute sa tendresse.

Mademoiselle Dubois n'était ni faible ni passionnée. Seule et ne relevant que d'elle-même, ses actions étaient calmes, fortes, et admirablement lucides. Mais sa grande bonté faisait qu'en toute circonstance, elle était facilement pénétrée par le sentiment d'autrui. Et vis-à-vis Albert, c'était bien autre chose. Elle était devenue sa protectrice et son amie, par estime d'abord, et par la sympathie qui existait entre leurs caractères; puis leur intimité journalière, la confiance qu'il lui témoignait, l'élévation et la chaleur de sentiment qu'elle découvrait en lui, l'avait peu à peu si profondément attachée, qu'Albert était devenu le centre et le but de toute sa vie. Elle avait senti par moments le danger de cette amitié. Au temps de ses amours avec Pauline, les confidences du jeune homme la troublaient, et sa joie ne la rendait pas heureuse. Elle sentait le besoin de s'éloigner d'eux; puis, seule, elle souffrait de sa solitude. Quelquefois, les caresses fraternelles d'Albert, l'expression enthousiaste de son amitié, l'avaient trop vivement émue. Cela était naturel et inévitable : tout cœur inoccupé aspire à posséder la première place dans un autre cœur. N'aimait-elle pas Albert plus que tout autre ? Cependant sa force de caractère et sa raison l'avaient tou-

victoire des Hélénes; ici l'on ne croit rien; c'est peut-être le parti le plus sage.

En Prusse, le mouvement électoral a provoqué une polémique violente contre l'ancien parti progressiste et le parti libéral national. On annonce la nomination très prochaine de M. de Bismark au titre de chancelier fédéral.

On écrit de Londres : « Des troubles orangistes ont eu lieu à Saint-Helenis. La plupart des agitateurs étaient armés de pistolets et de sabres. Il a été blessé de soixante à soixante-dix personnes. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Bruxelles, 18 juillet, matin.

Le Roi et la Reine de Portugal, avec leur suite, sont arrivés, ici, à 2 heures du matin. LL. MM. sont descendues à l'hôtel de Belle-Vue.

Portsmouth, 17 juillet.

Le Sultan est arrivé. Il s'est embarqué à midi 1/2. Plusieurs bâtiments lui font escorte à trois heures, une grande canonade s'est fait entendre. Le temps est orageux.

Londres, 18 juillet.

Les préparatifs pour la réception du Sultan, qui doit avoir lieu ce soir à Guildhall, sont terminés.

Hier, les volontaires Belges ont été reçus au Palais de Cristal, où une fête splendide a eu lieu. Ce soir un bal sera donné en leur honneur à Agricultural-Hall.

La municipalité de Manchester a invité le Sultan et le Vice-roi.

Une grande fête en l'honneur du Vice-roi a été donnée par la duchesse de Montrose.

Hier, pendant la revue navale, la Reine a remis au Sultan à bord du Yacht royal Victoria and Albert les insignes de l'ordre de la Jarretière.

Constantinople, 17 juillet.

Des rixes sanglantes ont eu lieu entre les Grecs et les Israélites sous le faux prétexte d'intolérance de la part des Grecs. On a fait de nombreuses arrestations. Le patriarche Grec et le grand-rabbin travaillaient de concert à l'apaisement des esprits.

Copenhague, 17 juillet.

Cet après-midi, le grand-duc Constantin est arrivé avec sa famille. Le roi de Danemark, la reine, le prince héritier et le roi des Hélénes sont allés à sa rencontre sur la chaloupe royale Olof. La réception a été enthousiaste. Le Czarévitch et la princesse Dagmar n'y assistaient pas. On dit que la princesse Dagmar est indisposée.

temps marché sur la route du côté de la Sallaz, il revint sur la petite place plantée d'arbres qui est devant le vieux cimetière, et il alla s'asseoir sur un banc qui regarde le ravin en face du Signal.

Cette colline du Signal est une des beautés de Lausanne. C'est une sorte de promontoire aérien d'où l'on domine le canton de Vaud, la Savoie, le commencement du Valais, tout le bassin compris entre le Jura et les Alpes savoyardes, valaisannes, vaudoises et fribourgeoises. De là on voit la terre à vol d'oiseau, et, en considérant ces montagnes qui de tous côtés semblent se rejoindre, on se croirait dans un pays séparé du reste du monde. Le point culminant de la colline est un rocher qui surplombe et regarde la ville. Derrière, s'élève un bois de hêtres, où, à certaines époques on célèbre ces fêtes publiques si fréquentes en Suisse pendant l'été. C'est là que les écoliers fêtent l'ouverture des vacances par un tir à l'arc suivi d'un banquet et d'un bal enfantin. A l'est, un ravin profond, aux rives escarpées, sépare la colline du Signal des hauteurs où passe la route de Berne, et où se trouvait Albert.

Il fixa les yeux sur la butte du Signal, et il vit qu'une femme y était assise. A cette distance, nul ne pouvait la reconnaître, mais il devina son amie, et tout aussitôt, ne voulant pas rejoindre le chemin frayé qui fait de longs détours, il se mit à descendre dans le ravin en s'accrochant aux arbres. Il faisait ce jour-là une chaleur étouffante. Quand il arriva sur le bord du Flon, Albert était mouillé de sueur; mais il ne s'arrêta pas, et craignant que Marie ne descendît de l'autre côté pendant qu'il suivait le chemin de Montmeillon, il entreprit de gravir à pic l'autre ver-

MEXIQUE.

DÉTAILS SUR L'EXÉCUTION DE L'EMPEREUR

MAXIMILIEN.

New-York, 4 juillet. — On a reçu les détails suivants sur l'exécution de l'empereur Maximilien. La nouvelle officielle de la mort de Maximilien, de Miramon et de Mejia, a été reçue hier ici. Le rapport d'Escobedo dit qu'ils ont été condamnés dans la nuit du 14, que la sentence a été confirmée, le 15, au quartier-général et que le jour de l'exécution a été fixé au 16. Néanmoins, leur exécution a été suspendue par ordre de Juarez jusqu'au 19; et c'est ce jour-là qu'ils ont été fusillés, tous les trois, à 7 heures du matin. Le ministre prussien avait fait, le 18 au matin, une autre tentative pour les sauver, mais inutilement. Maximilien a été fusillé directement au front. Ses dernières paroles ont été celles-ci : Pauvre Charlotte ! Miramon et Mejia ont été dégradés et fusillés dans le dos. Le général Berriozabal a immédiatement communiqué la nouvelle au général Regnolds, à Brownsville. Il y a de grandes réjouissances au Mexique à l'occasion de cet événement. Information officielle de la reddition de la capitale à Diaz est également parvenue ici. Marquez a été déposé; la ville a été rendue par Ramon Pabera. On croit ici que Juarez est parti pour la capitale. Les Mexicains sont dans la jubilation et les étrangers sont frappés d'horreur. Des lettres de Juarez qu'on a reçues ici, au quartier-général, et que votre commissaire a eu le privilège de lire, disent que Maximilien, Mejia et Miramon ont été condamnés à être fusillés, le 16 au matin. La sentence avait été promulguée le 16 juin, au matin, mais subséquemment l'exécution avait été retardée de trois jours, afin de donner à Maximilien le temps d'arranger ses affaires, et il fut annoncé que l'exécution aurait positivement lieu le 19 juin, à 11 heures du matin. Les ministres de Prusse et d'Angleterre se rendirent auprès de Juarez, à San Luis Potosi pour tâcher de soustraire l'infortuné prince à son funeste sort, mais vains furent leurs efforts. Ils retournèrent à Queretaro pour prendre formellement congé du Mexique lorsque le prince fut exécuté.

Voici le télégramme d'Escobedo au ministre de la Guerre du Mexique, annonçant l'exécution :

San Luis de Potosi, 19 juin 1867.

Citoyen ministre de la guerre, — Le 14 du courant à 11 heures du nuit, le Conseil de guerre a condamné Maximilien de Hapsbourg,

Miguel Miramon et Thomas Méjia à subir les dernières rigueurs de la loi. La sentence ayant été confirmée à notre quartier général, ordre avait été donné de la mettre à exécution le 16. Mais par ordre du gouvernement suprême, cette exécution a été différée jusqu'à aujourd'hui. Il est actuellement 7 heures du matin, et c'est l'heure où Maximilien vient d'être fusillé. — Veuillez en donner communication aux citoyens résidents de la République.

ESCOBEDO.

Immédiatement au reçu de la nouvelle, le général Berriozabal en a envoyé l'information au général Regnolds, qui commande le sous-district de Rio-Grande. L'évènement a été célébré avec de grandes réjouissances, manifestées par le son des cloches, la musique et autres démonstrations.

Le Baron Magnus, ministre prussien, était arrivé à Queretaro la veille de l'exécution, et avait immédiatement transmis par le télégraphe une protestation formelle à Juarez; cette protestation fut reçue à 9 heures 1/2 du soir, le même jour, on transmit en réponse la lettre suivante :

San Luis de Potosi, 18 juin, 10 h. 40 du s. Au Baron A. V. Magnus à Queretaro.

Je suis fâché de vous dire, en réponse au télégramme que vous avez bien voulu m'envoyer ce soir, que, ainsi que je vous l'avez exprimé avant-hier, le président de la République n'est pas d'avis qu'il soit possible d'accorder le pardon de Maximilien de Hapsbourg, pour de grandes considérations de justice, et vu la nécessité d'assurer à l'avenir la paix de la République. Je suis, baron, avec beaucoup de respect, votre obéissant serviteur.

S. Lerdo de Tejada.

Voici la traduction de la protestation du baron V. Magnus.

A S. Exc. Señor Sébastien Lerdo de Tejada. Arrivé aujourd'hui à Queretaro, j'apprends que les prisonniers condamnés le 14 couant ont subi dimanche dernier, une véritable mort morale. C'est ainsi que tout le monde considérera les choses, car après s'être complètement préparés à mourir ce jour-là, ils ont attendu pendant toute la nuit, et ont vu les prisonniers pour les conduire au lieu où ils devaient recevoir le coup de la mort, quand enfin leur est arrivé par le télégraphe l'ordre qui suspendait l'exécution de la sentence. Les mœurs de notre époque sont trop humaines pour permettre qu'après avoir souffert cette horrible agonie, ils soient mis à mort une seconde fois dans la journée de demain. Au nom de l'humanité et de l'honneur, je vous conjure de donner des ordres pour épargner leur vies; je répète encore que je suis certain que S. M. le roi de Prusse, mon souverain, et toutes les têtes couronnées de l'Europe qui sont unies par les liens du sang au prince prisonnier. Son frère, l'Empereur d'Autriche; sa cousine, la reine de la Grande-Bretagne; son beau-frère le roi des Belges, et ses autres parents, tels que la reine d'Espagne, le roi d'Italie et le roi de Suède donneront à S. Exc. Señor D. Benito Juarez toutes sortes de garanties que nul des prisonniers ne mettra le pied désormais sur le sol mexicain. A. V. MAGNUS.

Escobedo écrit de Queretaro: Par l'exécution de ces chefs de traites, j'ai mis partout la terreur à l'ordre du jour. J'ai mis sur les gens riches de fortes contributions, et j'ai confisqué leur avoir et leurs propriétés. Quand je n'ai pu agir en personne, mes délégués ont agi

strictement d'après mes ordres. J'espère, avant d'avoir terminé ma carrière militaire, voir répandre le sang du dernier des étrangers fixés dans mon pays.

Au reçu de la nouvelle de l'exécution, Berriozabal gouverneur de Matamoros, fit sonner toutes les cloches et tirer des fusées. La ville de Mexico se rendit à Diaz, le 21. Juarez lui envoya un billet de félicitation avec des instructions sur le sort des prisonniers. Il lui dit entre autres choses: « Vous transporterez où vous le jugerez convenable les prisonniers nationaux, ou bien vous les mettrez en liberté, suivant les circonstances où vous les trouverez. Vous réserverez les prisonniers étrangers à la disposition ultérieure du gouvernement. »

Parmi les papiers de Maximilien, trouvés à Queretaro, était un testament par lequel, pour le cas de son décès, il nomme Théodosio-Lanes, Jose-Maria Lacuntea et Marquez, régents de l'Empire. Une partie de l'argenterie de Maximilien est exposée aux regards du public, comme trophée, à Matamoros. On est encore sans nouvelles authentiques au sujet de ce qui a été fait du corps de Maximilien.

(Expres du 16).

Revue des Journaux

FRANCE.

La France cite le don fait par l'Empereur à la caisse des sociétés coopératives d'un immense immeuble d'une valeur de 520,000 fr. et le don d'une somme de 1000 fr. à la société des gens de lettres, destinée à contribuer à la réunion à Paris d'un congrès littéraire international, puis cette feuille ajoute, sous la signature de M. J. Cohen :

« L'Empereur honore ainsi simultanément le travail et l'intelligence, les deux forces productives qui élèvent les nations. Il associe dans un même témoignage de sympathie le progrès matériel et le progrès moral, le bien-être des ouvriers de la matière et des ouvriers de l'esprit. »

« Ce sera l'honneur du règne de Napoléon III d'avoir élevé à la hauteur d'un grand système social la glorification et la protection du travail sous toutes ses manifestations et sous toutes ses formes. »

LE SIÈCLE.

Le Siècle constate l'impression profonde produite à Paris par l'issue de l'affaire Berezowski. « On s'accorde, poursuit M. Emile de la Bédollière, à rendre hommage à la sagesse du jury; les jurés se sont rappelés le martyre de cette malheureuse nation, dont la cause a toujours été populaire parmi nous, et, sans se dissimuler ce qu'avait d'odieuse l'attentat du 6 juin, commis au milieu d'une fête, sur la terre hospitalière de France, ils n'ont pas voulu que l'échafaud se dressât pour Berezowski, peut-être, étendant leurs vues au-delà des faits sur lesquels ils étaient appelés à se prononcer, les jurés de la Seine ont-ils voulu donner une éclatante consécration au principe de l'abolition de la peine de mort, à ce principe dont nous ne réclamons pas seulement l'application en matière politique, mais que nous désirons voir reconnu en toute circonstance et par tous, parce que la société donnerait alors l'exemple du respect de la vie humaine, et romprait enfin avec les mœurs barbares et sanglantes des temps passés. »

s'abritaient Clarens; en face était Meillerie, — lieux pleins de prestige autant que de beauté, où le génie de l'homme a fondé ensemble à jamais la poésie de la nature et la poésie de l'amour.

— Ce qui me vient au cœur en face de ce spectacle, dit Albert, ce sont les vers de Byron :

Twat not for fiction chose Rousseau this spot, Peopling it with affections; but he found It was the scene which passion must allot To the mind's purified beings.....

Clarens ! by heavenly feet thy paths are trod Undying Love who here ascends a throne To which the steps are mountains !

« Ce ne fut pas par fiction que Rousseau choisit ce lieu, le peuplant de sentiments; mais parce qu'il trouva que c'était le théâtre que devait assigner la passion aux créatures purifiées de l'idée. »

Clarens, tes sentiers sont foulés par des pas célestes, ceux de l'éternel amour qui siège ici sur un trône dont les marches sont des montagnes »

— Que cela est vrai ! Que cela est beau ! Ne le sentez-vous pas, Marie ?

— Ne serait-ce pas mieux le trône du Créateur ? dit-elle.

Il lui jeta un regard plein de reproche, et s'assit auprès d'elle, pensif, se demandant pour la centième fois :

— Voudra-t-elle m'aimer ?

Le soleil était couché, l'air devint frais tout à coup sur la hauteur; Albert se sentit pris de frissons, et ils se hâtèrent de descendre. Quand ils furent dans la prairie de Montmeillan, Marie dit enfin :

L'EPOQUE.

On lit dans l'Époque, sous la signature de M. Xavier Eyma : « Nous croyons pouvoir assurer qu'une dépêche de Washington est arrivée à Vienne, annonçant que Juarez voudrait bien rendre le corps de Maximilien, mais qu'il est dans l'impossibilité matérielle de le faire, le prince ayant été, comme c'est l'usage, dans le pays pour toutes les personnes fusillées, inhumé dans la chaux vive. Son corps doit donc être consumé à l'heure qu'il est. »

LE MONDE.

M. Coquille s'exprime ainsi dans le Monde: Un incident menace de compliquer ou de simplifier les affaires du Mexique. L'ancien président Santa-Anna, le même qui fit fusiller Sturbide en 1824, a été saisi par les Juaristes au moment où il essayait de débarquer au Mexique et fusillé sans forme de procès. Mais ce qui est grave, c'est que Santa-Anna se trouvait à bord d'un navire américain, et qu'il a fallu violer le droit des gens pour l'en arracher. Les juaristes ont pu pêcher par ignorance, car ils n'ont guère étudié le droit des gens. Sur ce point les Etats-Unis sont un peu plus stricts; et il paraît qu'à Washington on prend fort au sérieux l'escapade des juaristes. De là à une intervention, il n'y a pas loin. »

Pour extrait : A. Layrou.

Nouvelles du jour

On écrit de Bagnères-de-Luchon, au Moniteur :

Le Prince Impérial prend régulièrement son bain tous les matins. Dans la journée, il fait à pied des courses de deux à trois heures dans les montagnes. Sa santé, qui se trouve très bien de ce régime, n'a jamais été plus florissante. Il n'est pas besoin de dire que tous les regards, toutes les conversations, toutes les sollicitudes se portent sur lui. Sa bonne mine, sa vivacité, sa grâce, en font l'enchantement et l'admiration de tout le monde.

Le regrettable incident relatif à l'École Normale paraît tendre vers une solution conciliante. Il n'y aura pas de débat au Corps législatif. On croit que tous les élèves, sans exception, seront admis incessamment à reprendre le cours de leurs études.

C'est samedi matin, au Conseil des ministres, que M. Rouher a reçu de l'Empereur ce haut témoignage d'estime et d'affection. Sa Majesté, en entrant, alla droit à M. le Ministre d'Etat, en lui donnant de sa propre main l'écrin qui contenait la plaque en diamants. Elle lui a haute voix la lettre qui l'accompagnait et qui est la plus précieuse des récompenses.

On donne comme certain, que l'Empereur ira à Plombières à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

Le voyage à Londres de l'Impératrice des Français, après avoir été décidé, puis ajourné, aura lieu, dit-on, à la fin de cette semaine. Sa Majesté s'embarquera à Boulogne le 22 juillet. Elle passera huit jours en Angleterre.

Un journal annonce que l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche ont renoncé pour le moment, à leur excursion en France. « Toutefois, ajoute-t-il, ce projet n'est point abandonné. Il est probable que S. M. Napoléon III devancera les illustres voyageurs en se rendant

— Avez-vous pris une décision, Albert ?

— Laquelle ? demanda-t-il surpris.

— Mais... pour aller... à Genève ?

— Ah ! s'écria-t-il, comme si cette question lui eût fait mal.

Un instant après, il ajouta :

— Je vous gêne donc beaucoup, mon amie ?

— Albert, pouvez-vous parler ainsi ? Rappelez-vous...

— Je me rappelle, dit-il; mais la situation est changée. Il y a un moyen, — sa voix tremblait, — de justifier aux yeux du monde mon intimité avec Pauline. Quant à elle, je lui dirai franchement... et...

Ne me préférez-vous pas, à elle, Marie ?

— Ce ne sont pas nos sentiments qu'il faut écouter, dit-elle faiblement, mais notre raison...

Ils étaient alors près des usines, et plusieurs passants croisaient leur chemin.

— Nous ne pouvons nous expliquer ici, interrompit Albert; ce soir, chez vous, je vous dirai... tout ce que je pense, et j'espère que nous nous comprendrons.

Ils remonteront chez eux sans se parler davantage. En arrivant, Albert se plaignit d'un violent mal de tête.

Il ne put manger et se coucha de bonne heure. Le lendemain, comme il ne descendait pas, mademoiselle Dubois se décida à pénétrer dans sa chambre; elle le trouva pris d'une fièvre violente; à peine avait-il sa raison. Après s'être mis en nage pour grimper le ravin, il avait été saisi par le froid sur la hauteur.

Il disait à son amie des choses incohérentes; puis il s'en apercevait, riait de lui-même et plaisantait pour la rassurer. Elle insistait; il se mit à pleurer comme un enfant.

à Vienne au mois de septembre. »

— On a des lettres de Rome du 14 juillet, qui annoncent que S. S. Pie IX se prépare à aller passer à Castel Gandolfo, la belle saison.

— L'ancien ministre à Madrid, de l'Empereur Maximilien, M. Martín del Castillo, demeurant actuellement dans la province de Santander, a publié dans un journal de cette ville un article dans lequel il déplore la terrible fin de ce prince illustre, et il déclare se condamner lui-même à vivre pour toujours loin de l'ingrat peuple mexicain.

— Quelques personnes continuent à penser que le parti garibaldien médite quelque entreprise contre Rome. Si nous sommes bien informés, l'attention du cabinet de Florence aurait été appelée sur cette éventualité, et l'on a les meilleures raisons de croire que le ministre Rattazzi est résolu à s'opposer par la force aux agressions projetées. Des lettres de Rome ajoutent que, dans l'entourage du Saint-Père, on paraît être à cet égard dans une complète sécurité.

— A son retour d'Angleterre, le Sultan fera à Paris un séjour de 48 heures. Sa Majesté est attendue le 24 juillet à Vienne.

— Les armements et les préparatifs militaires poursuivis régulièrement doivent être achevés au mois de mars prochain. Ils seraient suffisants pour pourvoir à cinq corps d'armée de cent mille hommes, et laisseraient un excédant de deux cent cinquante mille fusils qui pourraient servir à armer une réserve.

Les chevaux de notre armée, provenant des dernières acquisitions, et qu'on avait commencé à revendre, sont gardés et envoyés chez des propriétaires ruraux.

— Le Sultan, pendant son voyage en Europe, se préoccupe beaucoup de la réorganisation de sa flotte. On nous assure qu'il vient d'obtenir des gouvernements anglais et français plusieurs officiers qui seront détachés hors cadre pour aider à la réorganisation de la marine turque; parmi les officiers anglais, on cite le baronnet sir William Wiseman.

— Les feuilles anglaises signalent les actes de libéralité du vice-roi d'Égypte, à la suite de sa visite au palais de Cristal et à l'occasion de sa présence à la fête du collège dramatique. Son Altesse a fait don de 500 liv. stg à chacun de ces établissements; Elle a, en outre, donné pour prix d'un flacon de porcelaine 50 liv. stg à une jeune et jolie femme; or, cet objet valait environ 10 shillings.

Après comme avant sa condamnation, Berezowski a montré beaucoup de calme. Il refuse, assure-t-on, de se pourvoir en cassation. La préoccupation qui paraît le dominer est de savoir dans quel lieu il subira sa peine. Il a une extrême horreur du baigne. Plutôt la mort, dit-il, et pour ne pas avoir recours il faudrait que je n'eusse pas déjà fait le sacrifice de ma vie. Berezowski jouit d'une certaine liberté dans sa cellule. Il a demandé et obtenu de n'être mis aux fers, selon que le prescrit le règlement à l'égard des condamnés aux travaux forcés, qu'après les délais qu'eût entraînés son pourvoi en cassation.

Berezowski ne s'est pas pourvu en cassation dans la journée d'aujourd'hui. Il a, du reste, manifesté l'intention de ne pas se pourvoir; et il est probable que son défenseur et ses amis lui conseillent de persister dans cette résolution. Cependant il a encore toute la journée de demain jusqu'à minuit pour changer de ré-

Toujours dominée par sa volonté, mademoiselle Dubois s'assit auprès de lui. Ce fut à peine si Albert lui permit de quitter la chambre pour préparer quelques breuvages. Elle parla de prendre une garde; il répondit sèchement qu'elle pouvait l'abandonner, mais qu'alors il voulait être seul. Elle se décida à rester près de lui; et comme elle avait acquis une expérience d'infirmière, soit auprès de ses parents, soit auprès des pauvres gens qu'elle secourait, elle sut alléger son mal par des soins intelligents. Cependant, la nuit venue, le délire et la fièvre augmentèrent, et Marie s'effraya. Elle regretta de n'avoir pas un médecin; elle songeait à faire lever une femme de ses voisines. Mais Albert s'opposait à ce qu'elle s'éloignât. Et d'ailleurs pouvait-elle faire entendre à des oreilles étrangères ce qu'il disait dans son délire ? La question d'une séparation, qu'elle avait soulevée la veille, était l'idée fixe du malade; il reprochait à Marie de ne pas l'aimer et de vouloir s'enfuir à Genève. « Si vous me quittez, disait-il, je me tuerai ! » S'éloignait-elle seulement de quelques pas, il la rappelait à grands cris. Elle s'assit au chevet du lit en priant Dieu. C'était le cas d'être fervente. Albert lui faisait jurer de l'aimer toute la vie, et puis il la serrait passionnément sur son cœur. Marie ne parvint à le calmer qu'en l'entourant de ses bras, où il s'endormait. Ainsi penché sur lui, en le regardant elle sentait d'une manière plus vive l'amour ardent, profond et un peu maternel, qu'elle avait pour lui. Elle chercha ses résolutions et ne les trouva plus; elle essaya de prier, mais son cœur et ses pensées n'étaient plus à Dieu.

(La suite au prochain numéro.)

solution. Il est toujours très calme, fort doux et très poli à l'égard de ses gardiens. Il n'a pas fait éclater un seul mot de récrimination contre ses juges. Devenu plus causeur que jamais, il ramène souvent la conversation sur les détails de la dernière insurrection de Pologne.

Aujourd'hui, dernier délai laissé à Berezowski pour formuler son pourvoir, aucune démarche n'a été faite par ce condamné, qui accepte définitivement sa peine.

L'Empereur Maximilien, peu de moments avant son exécution, demanda à l'officier qui le gardait la permission de parler aux soldats de l'escorte qui devait le fusiller. Le chef ayant accédé à cette demande, fit entrer l'escorte; aussitôt que les soldats furent présents, l'Empereur tira quelques pièces d'or qu'il leur distribua et adressa aux soldats les paroles suivantes: « Prenez, ces pièces d'or sont la récompense d'une faveur. Visez-moi bien, ne tremblez pas en présence de celui qui était hier votre Empereur. » Puis il tira un porte-cigares en argent ciselé, enrichi d'or et de pierres fines, il distribua les cigares qu'il renfermait et se dirigeant vers un soldat qui semblait plus abattu que les autres, il lui dit: « Prends cet objet, garde-le comme souvenir; il t'appartient à un vice-roi plus heureux que moi.

Pour extrait: A. LAYTOU.

LA CONTRAINTE PAR CORPS.

Mardi a commencé au Luxembourg la discussion de la loi sur la contrainte par corps, récemment adoptée au Corps législatif. On sait que cette loi, qui supprime d'une manière absolue l'incarcération pour dettes a suscité de nombreuses objections, tant de la part de la magistrature que parmi les négociants et les capitalistes. Le premier orateur qui a pris la parole au Sénat, M. le procureur général Delangle, s'est fait l'organe de ces doléances et de ces appréhensions. Après avoir examiné la question au point de vue théorique et dans ses résultats prévisionnels, l'illustre magistrat conclut au renvoi de la loi au Corps législatif.

Répondant par avance à ceux qui voudraient se troubler de l'usage opportun des prérogatives de la haute assemblée, M. Delangle a rappelé les complaisances et les défaillances du Sénat sous le premier Empire. Ce corps politique avait charge de défendre la liberté de la presse et la liberté individuelle: il les a laissés violés l'une et l'autre. « Il ne s'est souvenu de ses attributions que le jour où l'Empereur étant tombé du trône, il rédigeait contre lui un acte d'accusation et prononçait sa déchéance. »

Du reste, a ajouté l'orateur quittant ce terrain brûlant des souvenirs, il s'agit ici d'intérêt social et non de sollicitudes politiques. Rien donc ne saurait nous empêcher de faire obstacle à une mesure qui, partant d'un mobile généreux, peut cependant causer de graves préjudices. L'orateur a terminé ainsi son discours:

« Il en est en France de la liberté comme de la lumière: elle vient d'en haut. Eh bien! le moyen de témoigner à l'Empereur notre reconnaissance et notre dévouement c'est d'appeler une délibération nouvelle sur la loi qui nous occupe. Nous épargnerons, je le dis en toute sincérité, une faute au gouvernement, et l'Empereur nous en remerciera. »

Après M. le procureur général Delangle, M. Lacaze a prononcé un remarquable discours dans le sens de la liberté humaine, qu'il place au dessus de toute autre nécessité de tout autre droit civil ou de commerce.

La discussion a continué dans la séance de mercredi. Nous la résumons en faisant connaître le résultat qui l'aura terminée.

Si la loi de suppression de l'incarcération pour dettes aura eu des adversaires convaincus au Sénat, elle y aura rencontré aussi des partisans considérables. M. Baroche est du nombre. Dans la séance de mercredi, il a prononcé un discours où il a exposé, avec une grande force de pensée et une grande justesse d'expressions, les arguments qui militent contre une peine dont souffrent à la fois, a-t-il dit, l'humanité et la justice: Voici la fin de l'improvisation de S. Exc. le Garde des Sceaux.

« Nous sommes arrivés à une époque où cette suppression de la contrainte par corps peut-être prononcée sans danger. Profitons de ce moment. La France n'est pas dans la situation où elle se trouvait en 1793 et en 1848. En 1848 comme en 93, le commerce était abattu, anéanti. Il y avait un malaise qui faisait que, tout le monde cherchant un remède, on s'est accroché à la contrainte par corps, qui n'a pourtant remédié à rien. Aujourd'hui nous n'avons pas besoin de cela. Le commerce est, je ne veux rien exagérer, dans une situation large et bonne. Il n'a pas besoin de la contrainte par corps. Si les commerçants demandent son maintien, ce n'est pas la première fois

qu'il arrive au commerce de repousser des mesures qui devaient lui être favorables.

Je l'ai dit en commençant, je le répète en terminant: si l'on avait consulté toutes les chambres de commerce en 1850, le traité de commerce n'aurait pas été signé: Eh bien, ici, où nous avons en des luttes à supporter pour défendre ce traité, nous n'en avons plus et tous les corps de l'Etat, tous ceux qui parlaient au nom des différentes industries, sont obligés de reconnaître que cette liberté qu'on leur accorde dait malgré eux, qu'ils ont repoussée, et contrairement à ce qu'ils se seraient élevés bien davantage s'ils l'avaient pu, leur a profité dans des proportions énormes, et que toutes les branches de notre industrie qui font la gloire de notre commerce à l'Exposition universelle tirent en grande partie leur succès de cette liberté. »

La discussion a continué dans la séance de jeudi. Nous ferons connaître la décision de la haute assemblée.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Bulletin Vinicole

(Extrait du Moniteur Vinicole).

Blois (Loir-et-Cher), 15 juillet. Voici le cours du jour:

Tous nos vins de couleur sont les plus recherchés et deviennent très-rare; les gros noirs sont ceux sur lesquels le commerce se porte le plus pour les achats, viennent ensuite les vins du Cher les plus en couleur et les plus fermes; dans bien des localités il reste moins de vin à vendre que l'année dernière à pareille époque. Les blancs sont délaissés pour le moment.

Les gros noirs se payent 70 fr. au vignoble, jauge de 228 lit.; les vins du Cher, belle couleur, 50 à 55, jauge de 250 lit.; id. id. ordinaires, 45 à 48, jauge de 250 lit.; id. id. de Selles-sur-Cher, 43 à 44, jauge de 228 lit.; Onzain et environs, 38 à 40 fr.; jauge de 228 lit.; les environs de Blois, 32 à 35 fr.; jauge de 228 lit.; les Vouvray, 38 à 45, jauge de 250. les Sologne 30 à 35 fr., jauge de 228.

Castillonnes (Lot-et-Garonne), 14 juillet. — Vin rouge: 35 à 40 fr. la barrique de 220 litres, nu; (pur raisin) 60 fr. la barrique, nu; rouge: 35 fr.

Châteauneuf-Calcernier (Vaucluse), 14 juillet. — Il se livre bien quelques pièces de vin depuis le prix de 50 fr. jusqu'à 120 fr., selon qualité.

Fleurance (Gers), 15 juillet. — Vins rouges du Gers pris en gare de Fleurance, à tout prix, suivant qualité couleur et âge, à 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25 et 30 fr. l'hect nu, payable comptant sans escompte.

Gevrey-Chambertin 14 juillet. — Depuis un mois il s'est fait quelques ventes de vins nouveaux à de faibles prix. Les 65 varient toujours de 100 à 130 fr. les 228 litres nus, mais, il s'en vend fort peu.

Isoire (Puy-du-Dôme), 15 juillet. — Vin 1866, 4 fr. le pot de 15 litres. Les vigneron ne veulent pas vendre au-dessous de 4 fr.; il y a peu d'acheteurs, ils attendent la baisse, il se fait très-peu d'affaires.

Narbonne (Aude), 16 juillet. Voici le cours de nos vins: Narbonne, 1er choix, 25 à 28 fr. l'hect. nu; id. 2e choix, 22 à 23 fr. dito; id. montagne, 1er choix, 18 à 20 fr. dito; id. 2e choix, 15 à 18 fr. dito; id. léger 12 et 14 fr. dito.

Le tout pris chez les propriétaires, futaille, commission et charroi en sus.

Rochefort, 15 juillet. — Les vins se payent dans les vignobles: Rouge haute Santonge, 120 fr.; Blanc haute Santonge, 85 à 100 fr.; de basse Santonge, 55 à 65 fr.

Les 912 litres en 1er achat, logement, frais et commission en sus.

Saint-Jean-d'Angely (Charente-inférieure), 15 juillet. Vin rouge vieux, 28 fr. nouveau, 12 fr. Vinaigre, 30 fr.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 3 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 25 Jeudi, 26 Vendr, 27 Samedi with corresponding dates and events.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur les Adresses des conseils municipaux des communes dont les noms suivent:

Beauregard; — Esclauzels; — St-Michel-Loubéjou; — Molières; — Carluet; — Miers; — Tégra; — Sarrazac, le curé l'Instituteur et les notables; — Padirac.

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet courant, le sieur Cavallé (François), de Calvignac, a été nommé éclusier de 3e classe, à l'écluse de Cadriéu, sur le Lot.

Un arrêté préfectoral du 20 juin dernier, décide que les foires de Latronquière dont la tenue avait été fixée au 6 de chacun des mois de l'année, auront lieu définitivement le 10 de chacun de ces mois.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification au sieur Bouygues (Jérôme), maçon à Cahors, pour avoir sauvé, dans la journée du 9 juillet courant, le jeune Desprat (Jacques), dit Couaillac, qui était en danger de se noyer dans le Lot.

Par décision de Monseigneur, M. Ollier, vicaire du Vigan, a été nommé curé de St-Clair. M. Blaclair a été nommé vicaire d'Albas.

Monseigneur arrivera mercredi, 24 juillet, à sept heures du soir. Sa Grandeur se rendra directement à la Cathédrale, où elle sera reçue par le chapitre et le clergé de la ville; ceux de messieurs les ecclésiastiques du diocèse qui pourront se rendre à cette cérémonie, sont priés d'apporter leur habit de chœur.

On suivra le programme qui s'est suivi pour la réception de Monseigneur Bardou.

M. le Commissaire de police de Luzech, (L. Noussié), a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 40 fr. La personne qui l'a perdu est invitée à aller le réclamer au bureau de police de Luzech.

Un gilet, contenant une somme 5 fr. 75 c., a été déposé au bureau de police de Luzech, par M. Peyrissac, de St-Vincent. Malgré la publicité donnée à ce fait, aucune réclamation n'a encore été faite.

Le 16 du courant, vers 5 heures du soir, un hameau du Camp-Grand, commune du Boulvè, le feu du ciel est tombé sur un hangar rempli des gerbes de blé, appartenant au sieur Sellières (Jean), cultivateur. Malgré les prompts secours apportés par les voisins, il a été impossible de rien sauver. La perte totale est évaluée à 450 fr. — Le sieur Sellières n'était couvert par aucune assurance. Ce malheur est d'autant plus grand, que ce dernier, est presque indigent et chargé de famille. Il avait entassé dans cet hangar toute la récolte de l'année.

On nous écrit de Vayrac: La moisson est à peu près terminée dans la localité.

Dans notre plaine on n'a pas lieu de se louer de la présente récolte.

Les épis sont assez bien garnies, mais la paille n'est pas abondante.

Cependant les blés moissonnés sur les terrains calcaires de nos plateaux donneront des résultats plus satisfaisants que ceux ramassés dans la vallée.

Depuis plusieurs mois, la vente des bœufs d'attelage accusait dans les prix une baisse assez sensible, mais une reprise favorable a été remarquée sur la vente de ces animaux à la foire de Vayrac, 17 du courant.

On a remarqué dans la vente des bœufs de travail le prix élevé de la race salers comparativement à la race limousine.

Ces derniers ont même aujourd'hui une valeur inférieure à ceux d'Auvergne à qualité et poids égaux d'ailleurs.

La pourriture qui, l'hiver dernier, a sévi sur les brebis, occasionna la vente à vil prix de ces animaux.

Après la disparition de ce fléau, les bêtes à laines ont repris une valeur pour ainsi dire inconnue jusqu'à ce jour, et sur nos foires la vente des moutons s'opère à des prix très élevés.

Théâtre.

DIRECTION DE M. GÉRARD DE BEER.

Dimanche 21 juillet 1867.

Deuxième et dernière représentation de

LA BELLE HÉLÈNE

Opéra bouffe en trois actes, musique d'Offenbach. LITSCHEN ET FRITZCHEN

Conversation alsacienne, musique d'Offenbach.

Bureau à 7 h. 3/4. — On commencera à 8 h. 1/2.

La Belle Hélène avait attiré jeudi, au théâtre, un assez grand nombre de spectateurs. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire une étude didactique de cette pièce qui nous a tant égayé; mais ce que nous pouvons dire, et qui ne sera démenti par personne, c'est que la moralité en est assez équivoque pour que la mère n'en puisse décentement permettre la lecture à sa fille.

C'est particulièrement à ce genre de spectacle qu'on peut appliquer ce que dit Horace dans son Art poétique: « Les peintres et les poètes ont toujours eu le pouvoir de tout oser » (c'est-à-dire d'imaginer et de feindre tout ce qui leur plaît.)

Nous constatons, avec plaisir, que la direction n'a rien négligé pour la mise en scène. Les principaux rôles ont été assez bien interprétés. En résumé l'ensemble a été satisfaisant. La plus franchise n'a cessé de régner dans toute la salle d'un bout à l'autre de la pièce; et comme, en définitive, acteurs et directeur n'ont d'autre ambition que de satisfaire le public, ils doivent être contents.

Nous félicitons Mlle Desiré, qui a eu, à juste titre, les honneurs de la soirée; on ne peut que louer cette artiste pour la façon dont elle a dit son rôle. — Une mention spéciale pour Mlle Adèle de Beer qui est appelée à devenir une excellente artiste. — M. Georges s'est également très-bien sorti de son rôle de Paris. — Quant à M. Brissou, bien qu'il ne soit pas toujours dans son rôle, nous lui conseillons de ne pas apporter autant d'affection dans ses gestes et nous désirerions, qu'il modifiât un peu sa diction (Ceci pourrait s'appliquer aussi à Mlle de Beer, qui s'exprime beaucoup trop vite).

Chacun sait, en effet, ce que vaut, dans l'art théâtral, une belle prononciation. — Les différentes articulations de la voix, dit Cicéron, sont à l'éloquence

ce que les ombres sont à la peinture. Cet orateur, qui tenait des Grecs ce principe, nous apprend qu'ils étaient extrêmement jaloux de la gloire de bien parler, et qu'ils prenaient des précautions infinies pour se former la voix.

Que M. Brissou en arrive là, et la critique n'aura plus qu'à l'applaudir avec le public tout entier.

En terminant, nous engageons fortement M. de Beer, à laisser le drame pour une autre saison, et à nous donner de temps en temps des pièces comme celle d'hier, dont le premier mérite est d'être à la mode du jour. Il s'en trouvera bien et nous aussi.

En attendant nous ne saurions trop demander à notre municipalité d'encourager les directeurs du Théâtre de Cahors, cela se fait chez nos voisins. Nous aurions alors plus de droits à la critique et le public y gagnerait.

MUSARD.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions 17 du au 22 Juin 1867.

Mathématiques élémentaires.

Histoire. — 1 Cahuzac; 2 Coly.

Mathématiques préparatoires.

Histoire naturelle. — 1 Lagard; 2 Cayla.

Philosophie.

Dissertation latine. — 1 Villes; 2 Lascombes.

Rhétorique.

Récitation. — 1 Albert; 2 Combrouse.

Seconde.

id. 1 Sabastié; 2 Quessyac Emile.

Troisième.

id. 1 Dulac; 2 Sarrazin.

Quatrième.

id. 1 Balaran; 2 Tardieu.

Cinquième.

id. 1 Bourdin; 2 Tulet.

Sixième.

id. 1 Mayzen; 2 Serrano.

Septième.

id. 1 Largeteau; 2 Depeyre.

Huitième.

id. 1 Valmy; 2 Delmas Jean.

Classe préparatoire.

Première Division.

id. 1 Calmels; 2 Daynard.

Deuxième Division.

id. 1 Lavoisot; 2 Cantarel.

Troisième Division.

id. 1 Caynac; 2 Tardieu Louis.

Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.

id. 1 Blanc; 2 Nouvel.

Première année.

id. 1 Vilas; 2 Vezales.

Année préparatoire.

id. 1 Marrellin; 2 Montaut.

Le Proviseur, RICHARD.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 19 juillet 1867.

1 Femme condamnée à 6 fr. pour vol de noix dans la propriété d'autrui;

2 Débitants de boisson à 4 fr. pour fermeture tardive;

5 Individus à 4 fr. pour avoir été trouvés dans des cabarets à une heure indue;

4 Charretiers à 6 fr. pour contravention à la police du roulage;

4 Voiturier à 4 fr. même motif, voiture particulière;

2 Habitants à 4 fr. pour défaut de ramonage aux cheminées de leurs maisons;

9 Habitants à 14 fr. pour bruit et tapage injurieux et nocturne;

4 Individus à 15 fr. et 3 jours de prison, même motif;

3 Femmes à 15 fr. et 2 jours de prison, même motif;

1 Fille publique à 5 fr. et 3 jours de prison, pour contravention au règlement;

1 Aubergiste à 6 fr. pour n'avoir pas inscrit des voyageurs;

1 Boucher à 2 fr. pour avoir abattu des moutons en dehors de l'abattoir public;

1 Charcutier à 1 fr. pour avoir exposé en vente un porc non marqué;

4 Habitants à 4 fr. pour défaut de balayage;

1 Limonadier à 1 fr. pour fermeture tardive de son établissement

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

juillet Naissances.

20 -- Marabelle (Jeanne-Marie-Louise-Berthe), boulevard Sud.

Mariages.

18 -- Bors (Dominique-Etienne), ferblantier, et Contios (Marie-Henriette), couturière

Décès.

17 -- Poujols (Antoinette-Céline), 13 mois, rue du Four-St-Laurent.

18 -- Gailhard (Julien-Jacques-Edmond-Céline), 1 mois, rue Fondue-Basse.

18 -- Pradal (Victorine), 9 ans, faubourg Labare.

18 -- Delmas (Antoine), cordonnier, 69 ans, rue Feydel.

19 -- Armand (Catherine), 80 ans, rue du Cheval-Blanc.

Pour la chronique locale: A. Laytou

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

Toulouse, 17 juillet.

Le bruit court en ville, depuis quelques jours, que S. M. l'Impératrice se propose de venir à Toulouse, à l'occasion des fêtes de la canonisation de sainte Germaine de Pibrac.

Le séjour du Prince-Impérial à Luchon a seul pu donner une certaine consistance à ce bruit, qui mérite confirmation.

Nous nous contentons de le reproduire, sous toutes réserves.

Pour extrait: A. Layton.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 13 juillet 1867.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition universelle de 1867: les grands prix. — L'orfèvrerie (suite). — Les colonies françaises. — La machine du Friedland. — Quelques curiosités de l'Exposition universelle, par Bertall. — Promenade à travers l'Exposition. — Judith et Holopherne, nouvelle (suite et fin). — Les derniers jours de Ponsard. — Les fêtes de Rome. — Le Salon de 1867 (8e article). — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Les crèches pour les petits enfants des ouvrières. — Gravures: Réception du Sultan à la gare de Lyon. — Visite de S. M. l'Empereur au Sultan, au palais de l'Élysée. — Épisode de la distribution des récompenses: l'Empereur reçoit des mains du Prince impérial le grand prix décerné à S. M. pour les maisons ouvrières. — La machine du Friedland. — Quelques curiosités de l'Exposition universelle par Bertall (17 grav.). — Les fêtes de Rome (2 grav.). — Le Salon de 1867 (2 grav.). — Modèle de crèche pour les petits enfants des ouvrières. — Statue de J. Rotrou, inaugurée à Dreux. — Échecs. — Rébus.

Variétés

L'EXPOSITION DES ŒUVRES D'INGRES.

(Voir le Journal du Lot, du 26 juin 6, 10 et 13 juillet).

En résumé, à la suite de l'observation approfondie

de tant d'œuvres exposées dans ces deux belles Galeries, on reste convaincu qu'Ingres doit être classé parmi les trois ou quatre maîtres les plus importants de la véritable école française. Les toiles auxquelles je me suis particulièrement arrêté, la toile de la Chapelle Sixtine et les deux portraits montés de ton et si délicats de Mesdames Devauy et de Sénonnes; l'Œdipe devant le Sphinx sévère comme le destin; l'Angélique figure idéale et divine symbolisant le moyen-âge et l'ère des preux (1); la Source, rêve païen et mi-terrestre; presque tous les portraits peints ou dessinés, tant d'œuvres attirant tout à tour et dominant ou fascinant le vrai dilettante. La mode n'ayant paré aucune de ces créations de ses artifices et de son clinquant, presque toutes jouiront de l'immortalité de l'art!

Interprète ardent et passionné de la nature, complet dans ses études peintes, la force d'Ingres n'est restreinte et ne se tend avec un visible effort que dans un petit nombre d'œuvres; alors, quelquefois, en cherchant l'essor divin, il demeure terrestre.

Mais quel homme et quelle vie! quelle conscience et quelle flamme dans ce prétendu calligraphe! Emporté par l'amour de l'art, comme il avait le dédain des succès faciles et peu de souci de la passion du gain.

D'abord complètement méconnu, acclamé ensuite à son premier, puis à son second retour de Rome, fêté dans un banquet à la salle Montesquieu (1841), contesté de nouveau en 1853, et de nouveau rencontrant à un âge avancé le succès populaire de la Source, il a pu, en définitive, réussir à convaincre un public rebelle. Depuis la France lui a largement payé sa dette. Il s'est éteint dans une vieillesse honorée et vraiment bénie avec un talent presque aussi robuste que dans sa maturité et qui jetait un éclat pareil à celui de ces jours d'automne dont le soleil clare les dernières splendeurs!

Après les récompenses de 1855, Horace Vernet

(1) Il y a une étude peinte de la figure seule qui est une merveille.

lui exprima son regret d'avoir été élu avant lui dans la liste des médailles d'honneur (4); cet hommage d'un homme dont la renommée était plus bruyante et plus populaire ne valait-il pas tous les éloges? Je sais bien qu'on pourrait me répondre en citant des boutades du célèbre peintre de batailles, qui diffèrent de cet acte généreux; ainsi lorsqu'il proposait en particulier à plusieurs membres du jury de ne décerner qu'une seule médaille d'honneur: celle d'Ingres; mis en demeure d'expliquer pourquoi: « Mon Dieu, riposta comiquement Vernet, ce n'est pas pour son dessin, car il met parfois des rotules dans le coude; ce n'est pas non plus pour sa couleur, car il invente des bleus aveuglant; cependant il y a dans tout cela une supériorité invincible! » Ma foi, je crois qu'au fond de cette sortie originale a plutôt le caractère d'une admiration que d'une critique.

Nulla œuvre humaine n'est irréprochable. Si quelques maîtres, réchauffés par un sentiment plus divin, ont atteint plus complètement la perfection, nul n'a visé plus haut que lui; s'il a eu des défaillances, il peut en rejeter la responsabilité sur son temps, mais rien ne pourra lui ôter la gloire d'avoir restauré dans le moment le plus agité du romantisme, au milieu des tourments de l'âme et des lamentations Shakspariennes, la grâce rythmée et le style des Grecs en y mêlant l'expression florentine et le réalisme de la nature.

AMÉDÉE CANTALOUPE.

(Extrait de la Revue Libérale).

La douce Revalescière du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, suppression, maigreur, tous désordres de la poitrine, gorge,

(4) Quelques-uns des médaillés d'aujourd'hui feront-ils la même démarche auprès de M. Corot, rejeté au troisième rang dans cette liste étonnante?

haleine; voix, des bronches, vessie, foie reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 69,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, etc., etc. Elle convient également comme nourriture aux enfants et économise mille fois son prix en médecines. En boîtes 1/3 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. — La Revalescière chocolatée aux mêmes prix.

Le Phosphate de fer, de LERAS, docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des maux d'estomac, des pâles couleurs, de l'appauvrissement du sang et de la leucorrhée. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science:

« Il faut le classer parmi les ferrugineux qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. — SOUBEIRAN, professeur aux Ecoles de médecine et de pharmacie. »

« C'est, selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration donne les résultats les plus rapides. — ARAN, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie. »

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

# Calendrier du Lot de 1868

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.

Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées? Un organe de publicité permanente, qui pendant toute l'année, tint les Spécialités des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.

On a les Journaux? — Mais la publicité, à l'année, coûte fort cher dans un journal; tout le monde ne peut pas en user! Eh bien! tous les Commerçants pourront profiter désormais, des bénéfices de l'ANNONCE.

Moyennant 10 francs, chacun aura droit:

1° — A UNE PAGE d'annonce, dans le Calendrier du Lot de 1868. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à 800 exemplaires, et se vend en quelques semaines).

2° — A une annonce de DIX LIGNES, dans un grand Calendrier cartonné, que nous fondons sous le titre de CALENDRIER-ANNONCE du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.

3° — A un exemplaire de ces deux Calendriers.

4° — La liste des Souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée gratuitement, dans le Journal du Lot. Adresser, dès aujourd'hui, les demandes d'insertion, avec le texte lisiblement écrit, à l'éditeur A. LAYTON, à Cahors.

MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCURÉS

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION DE TOULOUSE 1855 et 1865.



EXPOSITION DE CAHORS 1865.

CIMENT, PLÂTRES ET CHAUX HYDRAULIQUE

FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ÉTABLIS COMME SUIT:

CIMENT: deux fr. cinquante l'hectolitre.

CHAUX: un franc vingt-cinq

On trouve aussi, dans ses magasins, les PLÂTRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

## VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

### SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors: 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

### MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

## POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFÉCTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

FONDERIE DE MÉTAUX 2<sup>e</sup> FUSION

FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG S<sup>t</sup>-GEORGES.

Charrues, Pièces mécaniques Balcons, Pilastre, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bles à dépaner sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquebuisier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> UN FOND DE CAFÉ,

consistant en Ustensiles de toute sorte, tels que: Glaces, Tables, Billard, liquours première qualité, etc.;

2<sup>o</sup> UNE VIGNE,

sise à Rocabillère, d'un bon rapport. — Dans cette Vigne, se trouve une petite Maison très propre, un Pigeonnier, une Fontaine d'eau excellente, et un Jardin.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Justin BORIE, qui en est le propriétaire et qui donnera toutes facilités pour le paiement.

## A VENDRE

UNE MAISON

Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine; — d'un 1<sup>er</sup> et d'un 2<sup>e</sup> étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas.

S'adresser, pour avoir des renseignements à Me Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

## A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT

AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE

2<sup>o</sup> UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOT

## MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon A Cahors, Pharmacie centrale, VIAL.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.